

Cahier des charges

Accompagnement renforcé des participants PLIE EVE 2019

« SAS de redynamisation »

1 – Présentation du PLIE Intercommunal Ensemble Vers l'Emploi

Créé en 2005, le PLIE Intercommunal « Ensemble Vers l'Emploi » est un outil d'animation, de coordination, d'innovation et de mise en œuvre des politiques en matière d'insertion, d'emploi et de formation sur un territoire défini, pour un public éloigné de l'emploi. Il agit sur un territoire de 7 communes : Corbeil-Essonnes, Etiolles, le Coudray-Montceaux, Morsang-sur-Seine, Saintry-sur-Seine, Saint-Germain-lès-Corbeil et Soisy-sur-Seine.

Véritable plateforme territoriale (fondée sur des diagnostics partagés par le Conseil Régional d'Ile-de-France, Conseil Départemental de l'Essonne, Intercommunalité et commune, l'Etat et les acteurs sociaux concernés), le PLIE Intercommunal « Ensemble Vers l'Emploi » coordonne et met en œuvre des programmes et des actions en matière d'insertion et d'emploi.

L'action du PLIE Intercommunal « Ensemble Vers l'Emploi » contribue à la mise en œuvre du Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen « Emploi et Inclusion » pour la période 2014 – 2020, visant à « renforcer la cohésion sociale, favoriser l'inclusion sociale et lutter contre les discriminations ». Dans ce cadre, elle vise à appuyer les politiques des communes et des structures intercommunales.

Le PLIE Intercommunal « Ensemble Vers l'Emploi » est chargé d'assurer un accompagnement renforcé des publics les plus éloignés de l'emploi – *sans emploi (demandeur d'emploi de plus d'un an, bénéficiaires du RSA, jeunes demandeurs d'emploi sans solution depuis plus d'un an) et rencontrant des difficultés dans leur insertion professionnel durable (cumul d'emplois précaires, habitants de quartiers prioritaires, victime de discrimination, personnes diplômées à l'étranger)* – dans leur parcours d'insertion professionnelle. L'objectif recherché étant la mise à l'emploi (CDI, CDD > 6 mois) ou une formation qualifiante.

2 – Contexte

La construction des parcours d'insertion sociale et professionnelle suppose de définir en amont les étapes nécessaires pour répondre aux objectifs d'emploi des participants en prenant compte de leurs besoins. L'accompagnement renforcé du public en difficulté d'insertion constitue la base de cette opération. Celui-ci a pour objectif, grâce à un suivi régulier des participants, de mettre en place un parcours d'insertion socioprofessionnelle en accord avec les attentes du participant et les réalités du marché de l'emploi. Ce parcours d'insertion sera défini par différentes étapes passant par une construction ainsi qu'une validation du projet professionnel, puis par la formation et enfin l'accès à l'emploi durable. L'outil principal de suivi est l'entretien individuel.

L'intégration du participant : une fois la candidature validée en Comité de Positionnement et de Suivi (CPS), le candidat est convoqué dans les 10 jours par son référent de parcours. Une matinée par semaine est banalisée sur l'agenda des référentes PLIE EVE afin d'assurer une fluidité des intégrations. Le premier rendez-vous permet la validation de l'intégration par le référent et la signature d'un contrat d'engagement entre les deux parties (référent et participant). S'en suit l'accompagnement des participants, qui pourront bénéficier le long de leur parcours d'actions individuelles et collectives mises en place sur le territoire. L'activité réalisée est

mesurée grâce au logiciel ABC VieSION, véritable outil de suivi des parcours et des entretiens individuels / collectifs.

Afin de prendre en compte les situations respectives des participants, les rendez-vous fixés sont adaptés. Par exemple, les rendez-vous avec des parents isolés seront donnés à des horaires compatibles avec leur vie de famille.

En complément de l'accompagnement individuel renforcé traditionnel proposé par le référent PLIE EVE, une nouvelle modalité complémentaire reposant sur une prise en charge collective (regroupement de 8 à 12 participants) pourra être proposée. Cette modalité reste une option qui sera mise en place si nécessaire et selon les besoins et le type de problématique rencontrée.

Les résultats attendus pour le référent PLIE de cet accompagnement individuel, collectif mais surtout personnalisé sont l'accès à l'emploi durable (CDI ou CDD > 6 mois) ou l'accès à une formation qualifiante.

3 – Objectif

Dans le cadre de l'accompagnement renforcé des participants du PLIE EVE, plusieurs objectifs sont fixés :

- 1 – Créer une dynamique de groupe afin de faciliter le travail collectif ;
- 2 – Remobiliser des participants dans leur parcours d'insertion ce qui a pour objectif une meilleure adhésion à l'accompagnement ;
- 3 – Démultiplier les contacts (ce qui permet aux participants de rencontrer plus souvent le référent PLIE EVE et ainsi optimiser le temps dédié à l'accompagnement) ;
- 4 – Lutter contre les ruptures et les abandons de parcours ;
- 5 – Mesurer la capacité du participant à adhérer à un projet.

4 – Public cible

- Sans emploi (demandeur d'emploi de plus d'un an, bénéficiaires du RSA, jeunes demandeurs d'emploi sans solution depuis plus d'un an) ;
- Rencontrant des difficultés dans leur insertion professionnelle durable (cumul d'emplois précaires, habitants de quartiers prioritaires, victime de discrimination, personnes diplômées à l'étranger) ;

Sur le territoire d'intervention du PLIE EVE : Corbeil-Essonnes, Etolles, le Coudray-Montceaux, Morsang-sur-Seine, Saintry-sur-Seine, Saint-Germain-lès-Corbeil et Soisy-sur-Seine.

5 – Obligation afférentes au FSE

Le prestataire en charge de cette action sera dans l'obligation de faire figurer sur l'ensemble des supports les logos suivants, dans cet ordre précis :



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Ci-dessous, les documents concernés :

- Feuille d'émargement ;
- Bilans réalisés dans le cadre de la prestation ;
- Support utilisé (PowerPoint, document remis aux participants, ...) ;
- Attestation de réalisation de l'action.

L'ensemble des documents afférents à l'action devront être transmis au chargé de mission du PLIE EVE et conservé par les prestataires.

Le prestataire sera garant de l'éligibilité du participant à l'action en s'assurant de posséder les documents suivants :

- Fiche de positionnement du participant ;
- Contrat d'engagement PLIE EVE signé ;
- CV.

6 – Prestation attendue

Afin de nous permettre d'atteindre les objectifs que nous nous sommes assignés, nous souhaitons mettre en place une modalité d'accompagnement spécifique alliant l'accompagnement collectif à travers un SAS, et individuel à travers les entretiens assurés par le référent de parcours.

Durée du SAS : 150 heures (étalées sur des semaines consécutives)

3 SAS seront à réaliser d'ici au 31 décembre 2019 (2 SAS entre mars et juillet, 1 SAS à compter d'octobre)

Possibilité de scinder le marché en deux

Compte tenu du profil des participants, il faudra tenir compte des contraintes suivantes :

- Réalisation de l'action à Corbeil-Essonnes ;
- Aucune planification ne devra se faire le mercredi ;
- Un calendrier progressif (par exemple : 2 jours la première semaine, 3 jours la deuxième puis 4 jours les autres semaines).

7 – Description fonctionnelle

Phase 1 : Accueil des participants et présentation du dispositif. Accueillir et présenter le SAS au participant, présenter les lieux, le rôle du participant et du référent de parcours, présenter le déroulé, les objectifs, l'organisation et le cadre de la prestation en vue d'une adhésion au dispositif.

Phase 2 : Evaluation globale de la situation du participant avec identification des atouts, compétences et des freins périphériques à une insertion durable. Point sur atouts et compétences personnelles et professionnelles, valoriser les expériences professionnelles et personnelles du participant à l'écrit puis à l'oral, analyse des freins à l'emploi, formaliser à l'écrit le travail réalisé à travers le repérage des atouts, compétences et freins, journées extérieures consacrées à des démarches terrain (enquête métier, visite entreprise, visite de centre de formation) en présence de l'opérateur.

Phase 3 : Plan d'action qui permet à partir des éléments recueillis au cours des deux premières phases de mettre en place une stratégie visant à déterminer les axes de travail prioritaire. Cette démarche permettant

d'envisager les différentes étapes de parcours à mettre en place pour permettre une insertion durable (remise à niveau, formations, ECCP, ...).

Présence ponctuelle du référent durant les sessions collectives afin de maintenir le lien (démarrage, mi-parcours et bilan). A la suite du SAS, le participant bénéficiera d'un accompagnement individuel assuré par son référent de parcours.

8 – Lieu de réalisation de l'action

Corbeil-Essonnes : locaux de la Mission Intercommunale Vers l'Emploi (MIVE)

9 – Suivi de l'action

Le prestataire doit fournir une fiche projet à destination des participants et un programme détaillé de l'action.

L'objectif étant de :

- Soutenir le référent dans sa présentation de la prestation ;
- Renforcer l'adhésion des participants.

Le PLIE EVE demande un bilan hebdomadaire de l'action qui reprendra :

- Etat des présences ;
- Ponctualité ;
- Mobilisation des participants ;
- Retour qualitatif.

10 – Instance de régulation

Après chaque SAS, un Comité Technique se tiendra au PLIE EVE en vue de réaliser le bilan collectif individuel de l'action. Un bilan devra être transmis au PLIE EVE par mail en amont du Comité Technique. Celui-ci devra apporter les informations suivantes pour chaque participant :

- Diagnostic ;
- Atouts – freins ;
- Axes de progression ;
- Stratégie d'objectif permettant la mise en œuvre du plan d'action post SAS.

L'ensemble de ces informations devant permettre de réaliser une synthèse du parcours du participant pendant le SAS.

11 – Modalités de sélection du prestataire

L'achat de prestation est soumis à concurrence entre opérateurs en mesure de réaliser le contenu de l'action décrit aux articles ci-dessus.

L'étude des propositions reçues est réalisée avec la note méthodologique suivante :

- Prix de la prestation (30 points) ;
- Contenu pédagogique (20 points) ;
- Qualité de l'accompagnement des participants (20 points) ;
- Qualité des supports (15 points) ;
- Organisation et enchaînement des SAS (15 points).

* La location des locaux est à prendre en compte dans le coût global de l'opération. La mise à disposition des locaux est réalisée par voie de convention avec la MIVE et est de l'ordre de 55 € / jour.

12 – Délais

Les propositions sont attendues pour le **mardi 22 Janvier 2019 à 17H00** pour une planification des sessions prévues à compter du **mois de mars 2019**.

- Soit par retour de mail : e.pettinella@plieeve.eu
r.spadi@plieeve.eu
h.moussa@plieeve.eu

- Soit par courrier à l'adresse : PLIE EVE
4 Bis boulevard Créte
91100 Corbeil-Essonnes

Les réponses seront communiquées à **compter du 31 Janvier 2019**.